

BAREME TTC HONORAIRES @XELITE

Immobilier Traditionnel et Ancien

A l'exclusion du neuf (VEFA), Commerces et Immobilier d'entreprise
A la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

DEPARTEMENT 04

PRIX NET DE VENTE	TAUX
<49 999 €	Forfait 4000 €
50 000 € à 69 999 €	Forfait 5000 €
70 000€ à 79 999€	Forfait 6000 €
80 000€ à 99 999€	Forfait 7000 €
100 000 € à 119 999€	Forfait 8000 €
120 000 € à 149 999€	Forfait 9000 €
150 000 € à 179 999€	Forfait 10 000 €
180 000 € à 209 999€	Forfait 12 000 €
210 000 € à 249 999€	Forfait 13 000 €
250 000 € à 279 999€	Forfait 14 000 €
280 000 € à 299 999€	Forfait 15 000 €
300 000€ à 399 999 €	Forfait 18 000 €
>400 000 €	5%

Etant précisé que les commissions ci-dessus doivent être appliquées dans une majorité des transactions, il est possible d'y déroger, uniquement à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des

****conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017)*

HONORAIRES DE LOCATION
Immobilier Traditionnel Ancien et neuf

Applicable a compter du 1^{er} Juillet 2017

Honoraires à la charge du bailleur* :

- . Entremise : 160€ TTC
- . Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m2 suivant la zone concernée**
- .État des lieux : 3 € TTC u m2 pour l'établissement de l'état des lieux

Honoraires à la charge du locataire*

- Entremise : 160€ TTC
- . Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m2 suivant la zone concernée**
- .État des lieux : 3 € TTC u m2 pour l'établissement de l'état des lieux

***Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur**

*****Trois zones :**

.Zone très tendue : 12 €/M2

.Zone tendue : 10 /m2

.Zone non tendue : 8€/m2

HONORAIRES DE GESTION
Immobilier Traditionnel Ancien et neuf

TARIF DE LOCATION	MONTANT DES HONORAIRES
7% HT +TVA (au taux en vigueur) (Calculés sur les encaissements)	2 % TTC (loyers impayés + frais de contentieux + détériorations immobilières) (calculée sur les quittancements)
	4,20 % TTC (loyers impayés + frais de contentieux + détériorations immobilières) (calculée sur les quittancements)

BAREME TTC HONORAIRES DE LOCATION @XELITE

Y compris location-gérance (1)

TARIF DE LOCATION	MONTANT DES HONORAIRES
Locaux et terrain commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages.	20 % HT* du loyer annuel facial*** (ou de la redevance si location-gérance) sur tout type de bail (professionnel, commerciale, de courte de durée)
Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 € HT (6 000 € TTC) (Voir honoraires fonds de commerce.)	Voir honoraires

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tous professionnels habilités, à la demande du propriétaire et/ou du locataire.

Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

Avec option d'achat (1)

HONORAIRES	MONTANT DES HONORAIRES
Locaux et terrain commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages.	20 % HT* du loyer annuel facial*** des baux professionnels, commerciaux et de courte durée + 50 % des honoraires prévus dans notre barème honoraires sur locaux commerciaux.
	Voir honoraires

- * TVA en vigueur en sus
- ** Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)
- *** Valeur du loyer inscrit sur le bail
- (1) Il est précisé que le prix ci-dessous doit être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour les affaires particulières et dans la limites proches des conditions pratiquées *****

***** Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

BAREME TTC HONORAIRES

PRIX DES PRESTATIONS APPLICABLES AU 1^{er} JUILLET 2017

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

Cession de fonds de commerces, droit au bail et vente de locaux commerciaux (1)

Taux recommandés à ne jamais dépasser

Cession de fonds de commerce, droit au bail et vente de locaux commerciaux.

Cession de parts sociales et cessions en procédures collectives.

PRIX NET DE VENTE	TAUX
≤ 25000€	Forfait 5000 HT*
25 001€ À 50 000€	Forfait 7500 HT*
50 001 € à 100 000 €	Forfait 10 000 HT*
<100 000€	10% HT ** du prix de vente

HT du prix de vente

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10% HT du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 100 000€, les honoraires seront fortifiés en fonction de la tranche à l'intérieur de laquelle sera fixé le prix de vente. Par exemple, si le prix net vendeur d'un bien est de 45 000 €, le barème maximum sera de 7500 € HT (soit 9000 € TTC après application du taux de TVA en vigueur de 20%).

Cession de parts sociales et cessions en procédures collectives (1)

VALEUR VÉNALE DU FONDS DE COMMERCE	MONTANT DES HONORAIRES <i>Honoraires calculés sur la valeur vénale du fonds de commerce. La TVA en vigueur s'ajoute à ces honoraires.</i>
≤ 25000€	Forfait 5000 HT*
25 001€ À 50 000€	Forfait 7500 HT*
25 001€ À 50 000€	Forfait 10 000 HT*
50 001 € à 100 000 €	10% HT ** du prix de vente

*TVA en vigueur en sus

** Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

Etant précisé que les commissions ci-dessus doivent être appliquées dans une majorité des transactions, il est possible d'y déroger, uniquement à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des ***conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017)

TRANSACTIONS Ancien Neuf Prestige commerce